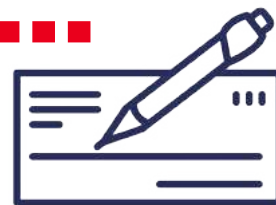


# Pouvoir d'achat...

**Retour sur la négociation du  
14 septembre 2022!**



Après avoir rappelé le contexte socio-économique et notamment sur le taux d'inflation en 2022, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a immédiatement posé le principe d'une négociation axée essentiellement sur la question du pouvoir d'achat. Pour nous, la forte hausse des prix actuelle point impacte tous les agents, qu'ils soient salariés de droit privé ou agents de droit public et quel que soit le niveau.

De ce fait, notamment sur le fondement de l'augmentation de la valeur du point fonction publique de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet ainsi que de la hausse de la masse salariale de 1% appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a revendiqué :

- Une **augmentation générale de 2,5% de la valeur du point et de la part fixe au 1<sup>er</sup> octobre 2022.**
- Une **augmentation des tickets restaurant au maximum du butoir fiscal soit un passage de 9,48 à 9,87 €.**
- Le versement d'une « **prime partage de la valeur** » (loi pouvoir d'achat août 2022) d'un montant de **500 euros** d'ici fin 2022.
- La mise en œuvre du **rachat éventuel des RTT** selon les modalités de la **loi pouvoir d'achat août 2022** en fonction de la faisabilité.
- L'étude d'une **révision du forfait télétravail et de l'aide à la mobilité durable**



**Les salaires sont notre priorité ! Sans dogmatisme, et sans non plus se bercer de promesses illusoires, le CFE-CGC Métiers de l'Emploi entend bien agir sur la question du pouvoir d'achat en utilisant tous les leviers qui sont disponibles.**

Pragmatisme et responsabilité pour vous accompagner au quotidien !

**Prochain RV le 26 septembre !**

